

PROVINCE DE NAMUR



***VILLE DE
ROCHEFORT***

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	4
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
Tableau synthétique	5
1.1. Aide sociale – soins de santé	6
1.2. Salubrité publique – Urbanisme – Logement	6
1.3. Communication (voirie – cours d’eau - espaces publics)	7
1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques	7
1.5. Eau	7
1.6. Enseignement	8
1.7. Prélèvements	8
1.8. Le total des dépenses extraordinaires	8
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	9
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	9
2.3. Commentaires	9
<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	12
<u>Préambule</u>	13
3. LES DEPENSES D’EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	14
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	19
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	19
3.1.2. La dette communale	21
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	25

Pages

3.1.4. Les dépenses de transferts	27
3.1.5. Les provisions pour risques et charges	28
3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve	28
3.1.7. Les exercices antérieurs	29
3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires	29
3.3. Le total des dépenses ordinaires	30
4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	32
4.1. Les transferts	35
4.1.1. Le chiffre global	35
4.1.2. Les impôts	35
4.1.3. Les subventions ordinaires	37
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l’Etat	39
4.2. Les prestations	39
4.3. La dette	39
4.4. Les prélèvements	41
4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)	42
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	43
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	46

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (pp. 48 et 49 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2012, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après:

Exercice 2012 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Administration générale	220.000	3,00 %	17,62
*patrimoine (124)	185.000	2,53 %	14,82
*administration (100/104/133)	35.000	0,48 %	2,80
Incendie	188.000	2,57 %	15,06
Communication (voirie - cours d'eau - espaces publics) (42x et 766)	1.218.000	16,64 %	97,56
Economie - Tourisme - Eau	485.235	6,63 %	38,87
*eau (874)	375.000	5,12 %	30,04
*autres activités économiques (520 et 530)	52.500	0,72 %	4,21
*abattoir (873)	6.000	0,08 %	0,48
*tourisme (561/562/563/569)	17.735	0,24 %	1,42
*abattoir (873)	40.000	0,55 %	3,20
Enseignement	216.500	2,96 %	17,34
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	658.000	8,99 %	52,71
*culture (762/767/771)	436.000	5,95 %	34,92
*sports (764)	222.000	3,03 %	17,78
Cultes	32.500	0,44 %	2,60
Aide sociale - Soins de santé	1.816.622	24,81 %	145,52
Salubrité publique-Urbanisme-Logement	1.475.496	20,15 %	118,19
*rénovation urbaine (930)	675.000	9,22 %	54,07
*logement (922)	305.000	4,17 %	24,43
*développement rural (930)	247.000	3,37 %	19,79
*cimetières (878)	120.000	1,64 %	9,61
*eaux usées (877)	103.496	1,41 %	8,29
*salubrité (876)	25.000	0,34 %	2,00
Dépenses non imputables	0	0,00 %	0,00
TOTAUX Exercice propre	6.310.353,22	86,19 %	505,48
Prélèvements	1.009.000,00	13,78 %	80,82
Exercices antérieurs	2.228,82	0,03 %	0,18
TOTAUX Budget global	7.321.582,04	100,00 %	586,48

La description détaillée des investissements se trouve au point 2 des annexes (pp. 3 à 28) avec :

- d'une part, le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle («Tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens») et
- d'autre part, le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2012 » qui reprend les mêmes données mais présentées différemment.

Ne sont décrits ci-après que les principaux investissements programmés en 2012.

1.1. Aide sociale – Soins de santé

Représentant près d'1/4 du budget global, cet ensemble fonctionnel constitue le poste le plus important de l'exercice 2012. En effet, un montant de 1.800.000 EUR devra être libéré dans le capital de l'Association de droit public « Résidence Préhyr » conformément aux dispositions statutaires en voie de modification afin de doter l'association d'un socle financier solide qui en assure la pérennité.

1.2. Salubrité publique – Urbanisme – Logement

1.1.1. Rénovation urbaine

Dès réception de l'accord du pouvoir régional subventionnant, la démolition des bâtiments insalubres (Îlot des Ateliers à Jemelle) pourra enfin être mise en œuvre (175.000 EUR). Est également budgétisée la première partie de la première phase de construction des logements (500.000 EUR).

1.1.2. Logement

La Ville espère finaliser deux opérations d'acquisition de terrains à urbaniser (205.000 EUR).

Les travaux d'équipement en vue de la création de lotissements communaux seront limités à 100.000 EUR en fonction des réserves disponibles dans le fonds spécifique Logement.

1.1.3. Développement rural

Dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) approuvé le 09.10.2008, une modification de la première convention-exécution portant sur la mise en valeur du site de l'Ermitage à Auffe et du petit patrimoine « Retour aux sources, croix et croyances » a été approuvée par la Région wallonne le 21.12.2011 (230.000 EUR réinscrits pour les travaux).

1.1.4. Cimetières

Une attention particulière est apportée aux cimetières (120.000 EUR) pour des travaux d'aménagement divers, de création de caveaux et de réfection de murs d'enceinte.

1.1.5. Eaux usées

L'égouttage de la rue du Patronage à Wavreille (40.000 EUR) sera amélioré parallèlement aux travaux de renforcement de l'alimentation en eau du village à partir du réservoir.

1.3. Communication (voirie – cours d'eau – espaces publics)

1.218.000 EUR (16,64 %) du budget extraordinaire sont consacrés aux infrastructures dites « de communication ». Ce secteur reste une priorité au fil des années.

L'article relatif aux entretiens de voiries et trottoirs intègre la seconde phase du dossier dit du « droit de tirage » octroyé par la Région wallonne afin de soutenir l'effort des pouvoirs locaux en la matière.

Le projet de réfection d'une partie des trottoirs du centre-ville est inscrit dans l'attente du subventionnement par le Service Public de Wallonie (S.P.W.) dans le cadre du « Plan Trottoirs 2011 visant à améliorer la sécurité des piétons et le cadre de vie des citoyens » (290.000 EUR dont 165.000 EUR subsidiés).

Sont également envisagés des entretiens de ponts, de chemins forestiers, de chemins agricoles, de fossés et d'accotement ainsi que des aménagements « de convivialité » et de sécurité (radars préventifs) mais aussi en matière de travaux de mobilité, de stationnement, et d'éclairage public (montant total : 271.000 EUR).

1.4. Culture – Sports – Loisirs – Bibliothèques

Les investissements programmés dans le secteur culturel, sportif et récréatif en 2012 représentent un montant total appréciable de 658.000 EUR (8,99 % du budget extraordinaire).

La seconde des 2 salles de village retenues par la Région wallonne dans le P.T.R. (2010-2012) sera réaménagée (Lessive : 380.000 EUR dont 228.000 EUR de subsides PISQ).

Dans le cadre de la réaffectation du site d'une ancienne ferme démolie, un espace multisports verra le jour à Wavreille dans le cadre du programme « Sport de rue » (100.000 EUR).

La modernisation de la plaine de jeux du Parc des Roches (80.000 EUR) est toujours en attente d'une promesse de subsides.

En fonction des besoins, des interventions d'équipement et de maintenance pourront concerner diverses infrastructures communales (Centre Culturel des Roches, Square de l'Amicale, Hall multisports, bassin de natation du Parc des Roches, locaux balle-pelote de Rochefort, plaines de jeux diverses, bibliothèque et Centre du Rail et de la Pierre) (Montant total : 95.000 EUR).

1.5. Eau

La gestion par la Ville de la production et de la distribution d'eau sur une bonne partie de ses sections implique d'importants investissements afin d'en garantir le bon fonctionnement, la mise aux normes et le développement.

Pour 2012, ce n'est pas moins de 375.000 EUR qui seront consacrés à ce service dont 100.000 EUR pour le renforcement de l'alimentation de Wavreille.

1.6. Enseignement

Dans le cadre du « Programme Prioritaire des Travaux » mis en place par la Communauté française, deux projets sont à l'ordre du jour :

- la modernisation des installations sanitaires de l'école de Rochefort-Centre du côté de la rue de Behogne (ex-Ices) (120.000 EUR)
- le renouvellement de la toiture, des couvre-murs et zingueries de la plate-forme principale de l'école communale du Rond-Point (65.000 EUR).

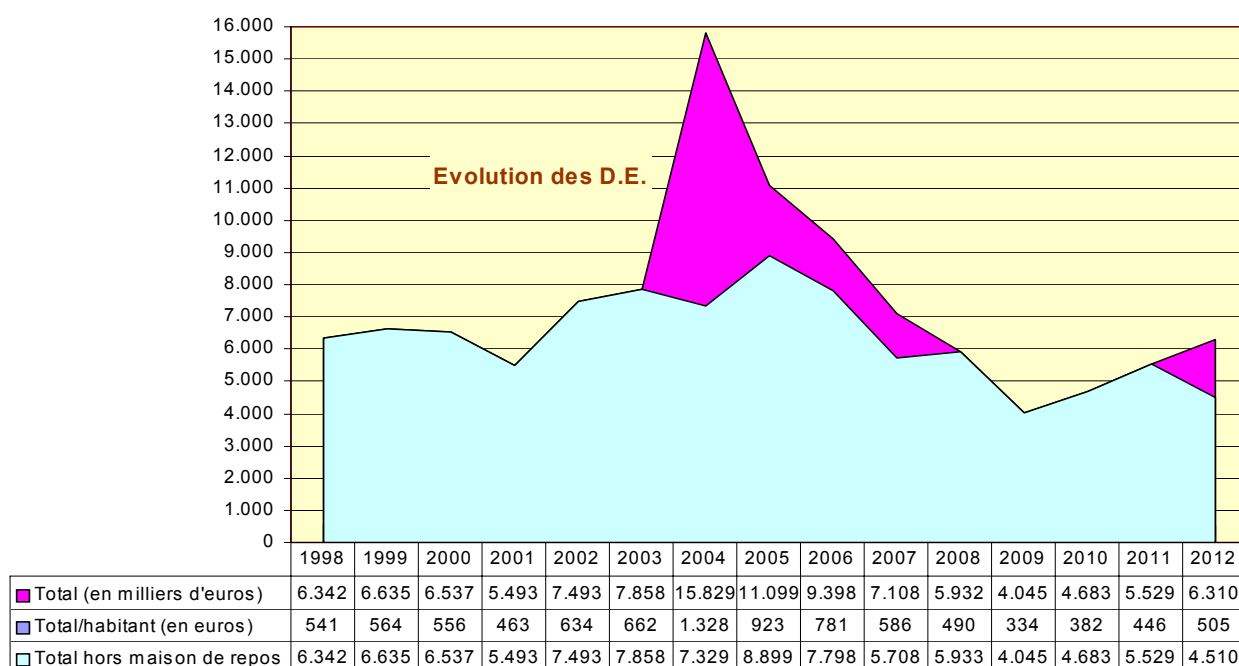
1.7. Prélèvements

L'alimentation d'un fonds de réserve s'effectue via une dépense de prélèvements (fonction 060) qui n'influence pas le résultat à l'exercice propre.

En fait, cette dotation à hauteur d'un montant exceptionnellement élevé de 1.009.000 EUR est rendue possible par l'enregistrement de recettes extraordinaires, à savoir par la vente de biens communaux. Pour le détail, on se reportera donc au point 2.3.3. ci-après.

1.8. Le total des dépenses extraordinaires

Le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) se maintient à un niveau important, à nouveau en hausse depuis 2010.



Doit être mise en exergue le montant qui a dû être inscrit pour le refinancement de l'association de droit public « Résidence Préhyr ».

Comme chaque année, sont réinscrites, à un montant actualisé, des dépenses qui n'ont pas pu être engagées avant le 31 décembre 2011 compte tenu de l'absence de promesses fermes de subside, de retard dans l'étude des projets, ...

Ces dépenses (1.410.500 EUR) sont limitées à 22 % du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2012.

Dans le second volet du budget, relatif au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 4 et 5) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2011 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 1.454.200 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2012, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.49 de la seconde partie du budget relative au budget extraordinaire).

Exercice 2012 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsides)	1.751.500	140,30	32,93 %	23,92 %
Dette (part communale et de tiers)	2.558.070,33	204,91	48,10 %	34,94 %
Investissements (vente immeubles)	1.009.000	80,82	18,97 %	13,78 %
Total exercice propre	5.318.570	426,03	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	2.003.011,71	160,45		27,36 %
Total général	7.321.582,04	586,48		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2012 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (pourcentage)	Rochefort							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette	32,50	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	29,39	34,94
Transferts	52,60	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	38,19	23,92
Autres	14,90	15,78	27,10	3,39	18,62	16,46	32,41	41,14

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsides) – en nette régression à **1.751.500 EUR** - ne représentent plus que 23,92 % des recettes extraordinaires du budget 2012 (32,93 % de l'exercice propre).

Force est de constater que Rochefort ne bénéficie plus du co-financement des Fonds structurels européens alors que son territoire fait toujours partie des zones éligibles.

Bien évidemment, la réalisation des investissements pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

Cette condition explique d'ailleurs pour une bonne part le « report » en 2012 de projets initialement prévus en 2011 voire même antérieurement.

2.3.2. La dette

Avec près de la moitié (48,10 %) du budget de l'exercice propre global (34,94 % du budget de l'exercice global), le recours à l'emprunt (dette) redevient le mode de financement prépondérant des investissements.

En chiffres absolus, ils évoluent comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 EUR/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 EUR/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 EUR/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 EUR/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.)
- en 2011, 1.889.000 EUR (152,35 EUR/hab.)
- **en 2012, 2.558.070 EUR (204,91EUR/hab.) - 2.058.070,33 EUR hors maison de repos.**

Les chiffres absolus « hors maison de repos » laissent entrevoir une progression entre 2003 et 2006, suivie d'une contraction très marquée en 2007 et 2008. L'exercice 2012 se situe entre les deux tendances

L'impact de la dette sur les finances communales est analysé au niveau du service ordinaire (point 3.1.2. ci-après).

2.3.3. Les investissements

La vente de terrains à bâtir, de l'ancien presbytère de Lavaux-Ste-Anne et de divers autres biens immobiliers de moindre importance (fonction 124) vient alimenter différents fonds de réserve extraordinaire à hauteur d'un montant total de **1.009.000 EUR en 2012** :

- l'un affecté au secteur médico-social (dotation exceptionnelle de 781.000 EUR en 2012) ;
- un second, plus récurrent, affecté au logement (en 2012, pour un montant estimatif de 210.000 EUR ;
- un dernier, très limité (18.000 EUR), affecté au patrimoine.

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part non négligeable du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.
- en 2011, 1.184.854,74 EUR, soit 18,43 % des R.E.
- **en 2012, 2.003.011,71EUR, soit 27,36 % des R.E.**

Alors que 2011 constituait déjà une année record, 2012 atteint un sommet en matière de recours aux prélèvements puisque cette catégorie de recettes représente plus d'un quart des recettes et dépasse le montant des subsides escomptés (1.751.500 EUR soit 23,92 % des recettes extraordinaires).

Bien évidemment, comme pour les dépenses, c'est le financement de l'opération de capitalisation de l'Association « Résidence Préhyr » (libération de 60 % du capital) qui marque l'exercice 2012 puisque les fonds de réserve (ordinaire et extraordinaire) sont sollicités à hauteur d'un montant de 1.300.000 EUR, ce qui permet de limiter d'autant le recours à l'emprunt.

Pour être complet, il faut encore attirer l'attention sur le fait que le tableau de synthèse (page 2 du volet extraordinaire du budget 2012) prévoit un prélèvement d'un montant de 257.424,80 EUR sur le fonds de réserve extraordinaire patrimonial pour financer le solde des travaux de construction de la Maison de repos « Résidence Préhyr ».

L'utilisation d'une partie de ces réserves a été préférée à un emprunt afin d'éviter d'accroître la redevance à charge de l'Association gestionnaire du montant des charges annuelles du prêt qui aurait été contracté (environ 16.500 EUR pendant 30 ans).

En prenant en compte ce prélèvement supplémentaire, les fonds de réserves sont donc réduits d'un total de 2.260.436,61 EUR dont pas moins de 1.557.424,80 EUR pour la Maison de repos.

Par ailleurs, le traditionnel recours au fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire, reste limité : 97.963,82 EUR (91.950 EUR en 2011, 96.700 EUR en 2010, 129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004). Les disponibilités budgétaires demeurent pourtant élevées (boni présumé du service ordinaire : 1.633.411,94 EUR) mais c'est la situation à l'exercice propre (en déficit réduit à 135.635,37 EUR) et la situation de la trésorerie qui invitent à la prudence.

Les pages 29 à 33 du volet extraordinaire du budget et l'annexe 8 du budget (page 92) détaillent l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060).

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

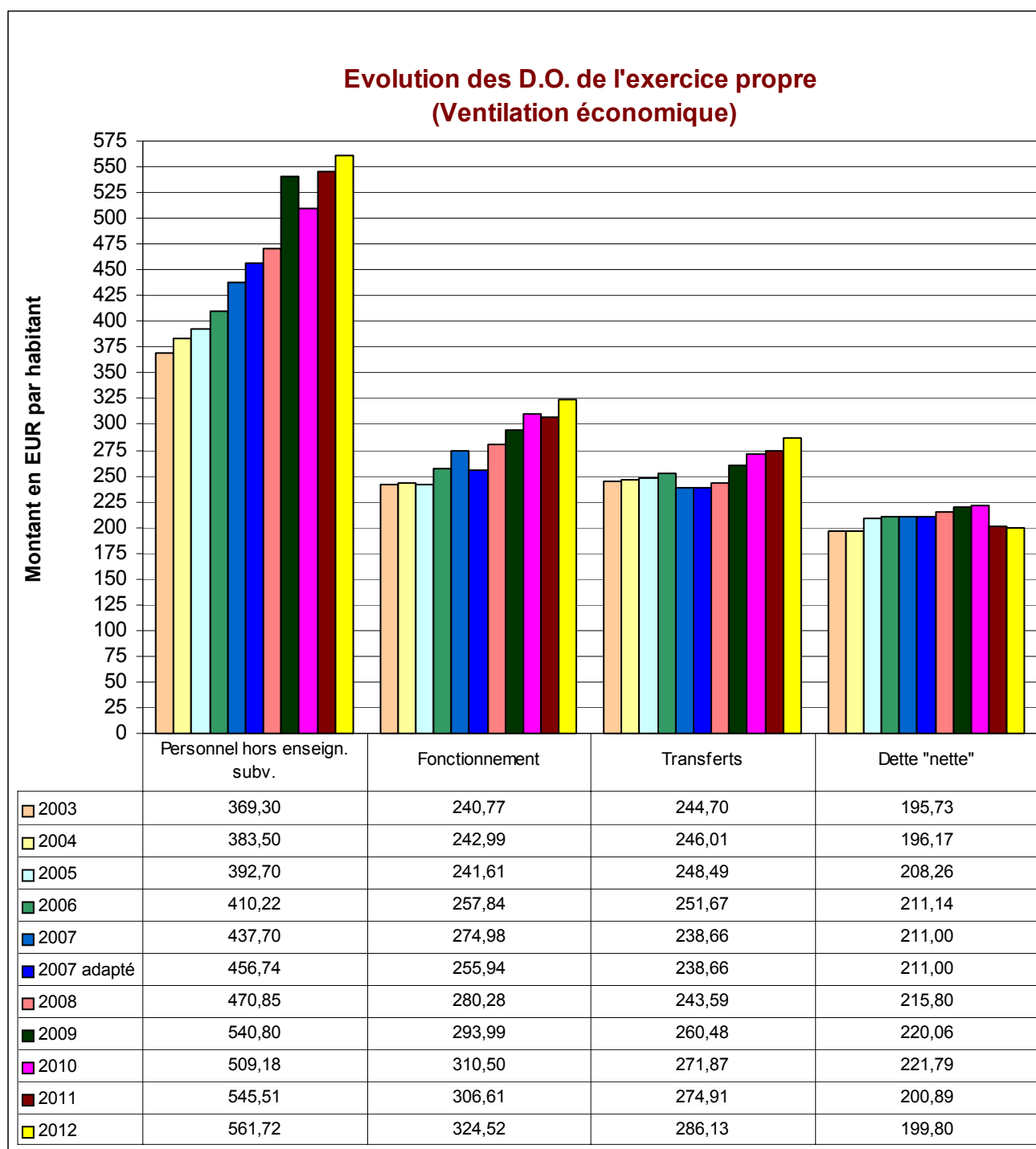
Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2012 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du budget initial et des modifications budgétaires 2011
 - de la situation des engagements de dépenses et des droits constatés 2011
 - des résultats des comptes 2008 et 2009 (les comptes 2010 n'étant pas disponibles)
 - des évolutions prévisibles en 2012.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.).
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Zone de Police, Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...).
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...).
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

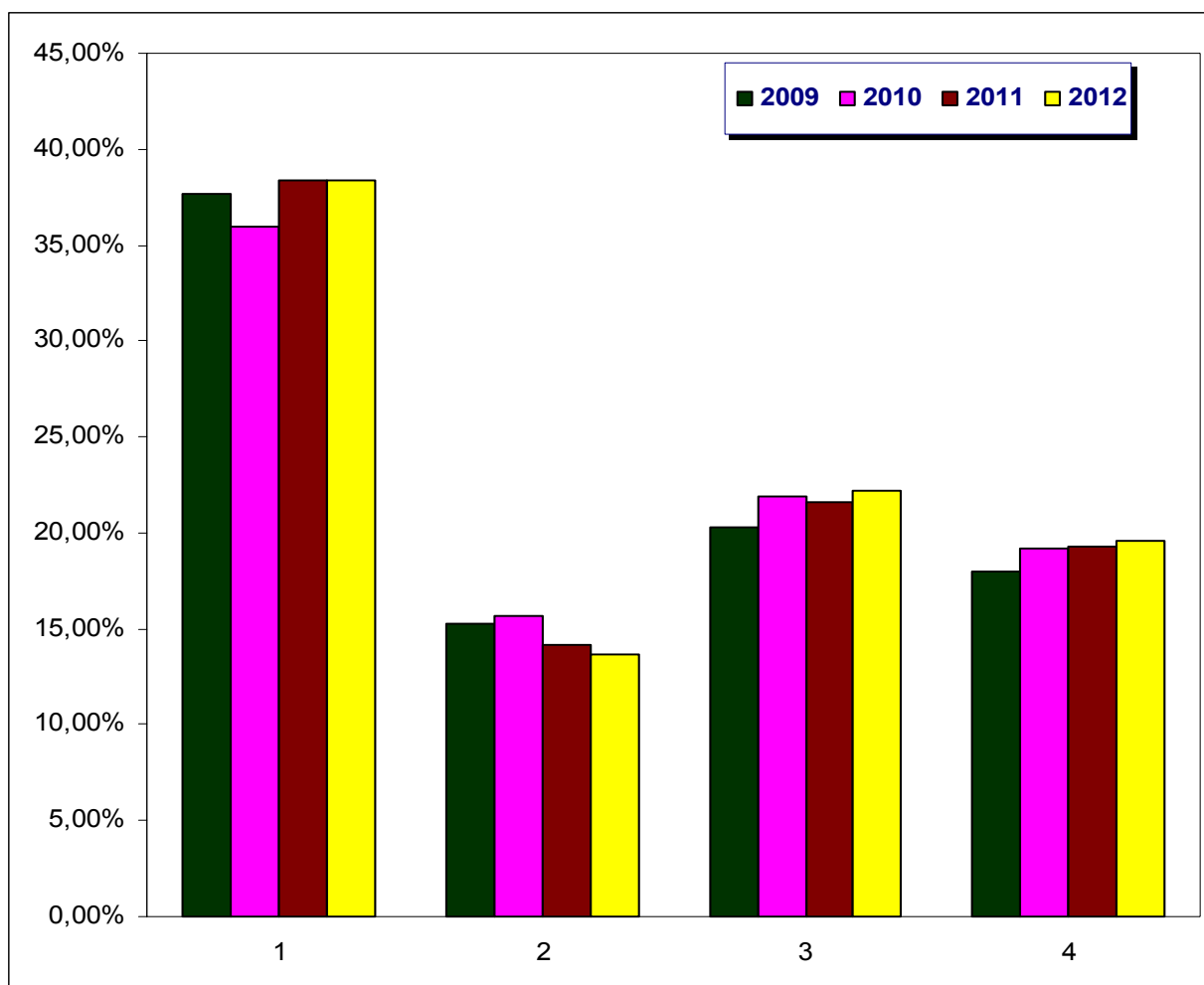
3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Préambule : 2007 adapté = chiffres 2007 hors personnel enseignant subventionné et avec intégration des prestations pompiers et ambulanciers dans les dépenses de personnel (voir commentaires page 17).



VENTILATION ECONOMIQUE DES DEPENSES ORDINAIRES	Par rapport au total des D.O. de l'exercice propre						
	VILLE DE ROCHEFORT				CLUSTER		
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011
Personnel	37,63%	35,97%	38,34%	38,38%	38,87%	38,49%	39,00%
Dette	23,67%	22,88%	20,79%	19,90%	14,26%	13,98%	13,05%
* Dette communale nette	15,31%	15,67%	14,12%	13,65%	-	-	-
* Autre (Etat, tiers, ...)	8,36%	7,21%	6,67%	6,24%	-	-	-
Fonctionnement	20,26%	21,94%	21,55%	22,17%	24,35%	24,75%	24,17%
Transferts	17,95%	19,21%	19,32%	19,55%	22,52%	22,78%	23,77%
* Police	5,26%	5,33%	5,35%	5,45%	5,92%	6,10%	6,19%
Prélèvements pour provisions	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



(1) PERSONNEL (hors enseignement et police)

(2) DETTE (hors Etat, abattoir, La Poste/Belgacom, RER, ...)

(3) FONCTIONNEMENT

(4) TRANSFERTS

DEPENSES PAR HABITANT	Rochefort					CLUSTER			
Population au 1er janvier	12.097	12.104	12.246	12.399	12.484	8.272	8.318	8.367	8.125
Ventilation fonctionnelle (b)	2008	2009	2010	2011	2012(a)	2008	2009	2010	2011
Administration générale	249,9	274,0	263,7	268,1	275,3	243	248	253	261
Police-Justice	77,3	80,5	79,5	80,0	83,3	70	72	72	74
Incendie	71,1	76,6	78,2	87,5	89,1	73	80	84	90
Communication (voirie - cours d'eau)	210,6	222,0	208,2	227,7	229,2	218	219	237	249
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	212,9	223,3	209,5	201,9	210,5	89	90	91	83
Enseignement	88,5	96,2	96,2	85,7	92,1	71	72	76	77
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	119,9	127,5	125,0	123,0	123,5	93	95	102	100
Cultes	23,0	21,8	22,8	20,5	22,2	23	23	24	24
Aide sociale - Soins de santé	143,2	191,8	204,2	209,4	213,4	124	143	144	148
- dont dotation au CPAS	87,6	87,6	86,6	85,5	103,8	94	104	101	
Salubrité - Urbanisme - Logement	102,3	114,6	115,7	105,9	109,5	94	100	115	116
Dépenses non imputables	8,1	9,0	12,4	13,2	15,5	32	57	18	19
Ventilation économique									
Frais de personnel	470,9	540,8	509,2	545,5	561,7	441	466	468	466
Frais de fonctionnement	280,3	294,0	310,5	306,6	324,5	269	292	301	292
Transferts	243,6	260,5	271,9	274,9	286,1	249	270	277	270
dont Police	73,4	76,3	75,4	76,2	79,7	68	71	72	71
Dépenses de dette	311,7	340,2	323,8	295,8	291,2	171	171	170	171
dont dette communale nette	215,8	220,1	221,8	200,9	199,8				
Prélèvements	0,5	1,9	0,0	0,0	0,0				
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1306,9	1437,3	1415,4	1422,9	1463,5	1130	1199	1216	1241

(a) Le chiffre de la population est celui au 01.01.2012 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit.

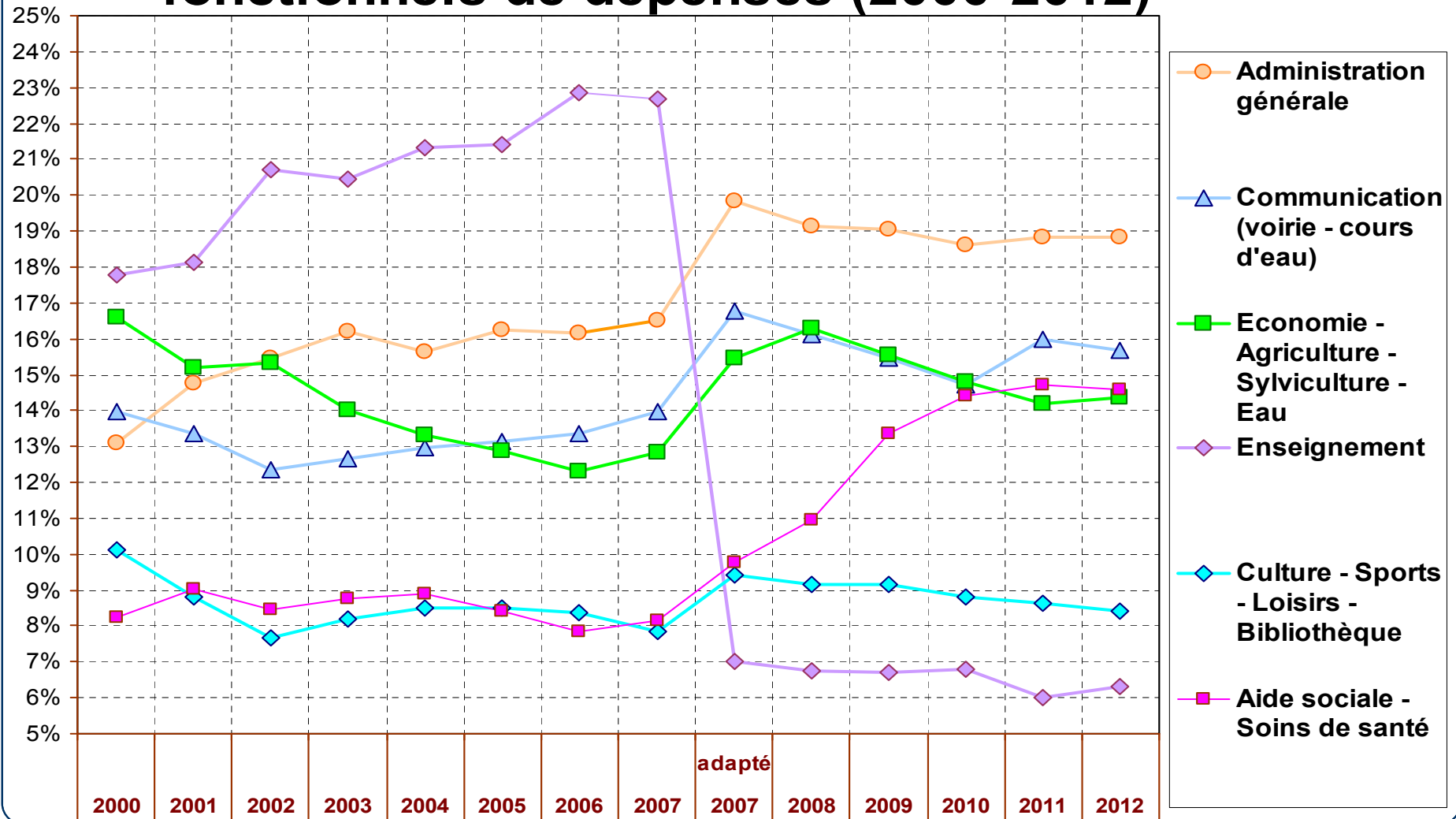
(b) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)

Evolution des dépenses regroupées en 11 groupes fonctionnels (exercice propre)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 adapté	2008	2009	2010	2011	2012
Administration générale	13,1%	14,8%	15,5%	16,2%	15,6%	16,2%	16,2%	16,5%	19,8%	19,1%	19,1%	18,6%	18,8%	18,8%
Police - Justice	6,0%	6,4%	6,6%	5,3%	5,6%	5,7%	5,6%	5,1%	6,1%	5,9%	5,6%	5,6%	5,6%	5,7%
Incendie	3,9%	4,1%	4,2%	4,9%	4,6%	4,5%	4,6%	4,6%	5,5%	5,4%	5,3%	5,5%	6,1%	6,1%
Communication (voirie - cours d'eau)	14,0%	13,4%	12,4%	12,6%	13,0%	13,1%	13,4%	14,0%	16,8%	16,1%	15,4%	14,7%	16,0%	15,7%
Economie - Agriculture - Sylviculture - Eau	16,6%	15,2%	15,3%	14,0%	13,3%	12,9%	12,3%	12,8%	15,4%	16,3%	15,5%	14,8%	14,2%	14,4%
Enseignement	17,8%	18,1%	20,7%	20,5%	21,3%	21,4%	22,9%	22,7%	7,0%	6,8%	6,7%	6,8%	6,0%	6,3%
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	10,1%	8,8%	7,6%	8,2%	8,5%	8,5%	8,4%	7,8%	9,4%	9,2%	9,2%	8,8%	8,6%	8,4%
Cultes	1,6%	1,6%	1,5%	1,4%	1,5%	1,4%	1,6%	1,5%	1,8%	1,8%	1,5%	1,6%	1,4%	1,5%
Aide sociale - Soins de santé	8,2%	9,0%	8,4%	8,8%	8,9%	8,4%	7,8%	8,1%	9,8%	11,0%	13,3%	14,4%	14,7%	14,6%
<i>*dont dotation CPAS</i>	6,3%	7,6%	7,0%	6,7%	6,5%	6,4%	6,1%	5,9%	7,1%	6,7%	6,1%	6,1%	6,0%	7,1%
Salubrité publique - Urbanisme - Logement	8,3%	8,2%	7,3%	7,5%	7,2%	7,3%	6,4%	6,3%	7,6%	7,8%	8,0%	8,2%	7,4%	7,5%
Dépenses non imputables	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,9%	0,9%	1,1%
TOTAUX :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Voir le graphique page suivante.

Evolution des 6 principaux groupes fonctionnels de dépenses (2000-2012)



Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.

Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et suivants.

Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers ne sont plus comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales sont désormais dues sur les indemnités versées.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans les tableaux des pages précédentes une colonne ou une ligne « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007, mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française, mais aussi hors personnel de police. En effet, le paiement de leurs rémunérations n'est plus repris dans les budgets des communes depuis 2003.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2007 adapté	5.541.637,88	37,00 %	/	456,74		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,04	441	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	539,02	464	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	507,32	/	/
2011	6.763.769,27	38,34 %	+ 8,47 %	545,51	/	/
2012	7.012.531,13	38,38 %	+ 3,68 %	561,72	/	/

3.1.1.2. Les variations observées d'année en année sont importantes. 2010 avec une diminution de 4,74 % constituait une année atypique. L'augmentation des dépenses de personnel enregistrée en 2012 (+ 3,68 %) est contenue puisqu'elle se situe au niveau de l'augmentation de l'ensemble des dépenses (3,56 % - Voir graphique page 31). Il est vrai qu'elle fait suite à une augmentation de 8,47 % de 2011.

Quels sont les changements programmés pour 2012 (par rapport au budget initial 2011) :

- suivant les recommandations de la circulaire budgétaire, une indexation des salaires de 2 % est prévue pour 2012 (impact : + 137.500 EUR environ). En effet, selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan, l'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires dans le secteur public, serait de 2,40 % en 2011 alors qu'il était déjà de 1,67 % en 2010 et de 3,063 % en 2011 ; le Bureau en conclut que le prochain dépassement de l'indice pivot, qui avait été dépassé en avril 2011, devrait se produire dès janvier 2012 (entraînant une augmentation de 2 % des salaires dans la fonction publique en mars 2012).⁽¹⁾
- conformément aux instructions reçues de l'ONSSAPL, l'augmentation à 32,5 % (+ 0,5 %) du taux de cotisation « pensions » (personnel statutaire) engendre un coût supplémentaire d'environ 10.000 EUR répartis sur les différentes fonctions budgétaires. Si l'augmentation peut paraître anecdotique, il faut rappeler que le taux est resté inchangé à 27,50 % de 1997 à 2009 inclus, qu'elle s'ajoute au + 2,5 % au 01.01.2010 (30 %) et au + 2 % au 01.01.2011 (32 %) et que la loi du 21.10.2011 « assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations locales » prévoit :
 - un taux « réduit » de 34 % (au lieu de 36 %) en 2013
 - un taux « réduit » de 36 % (au lieu de 38 %) en 2014,
 - un taux de 40 % en 2015
 - un taux de 41,5 % à partir de 2016
 et ce, sans compter l'application d'une cotisation de responsabilisation en 2012 (+/- 18.668 EUR), 2013 et 2014 !
- la note reprise en page 142 des annexes détaille les actions budgétisées en 2012 en matière d'embauche, d'évolution de carrière et de promotion. Le recrutement statutaire envisagé permettra de récompenser un ouvrier qualifié contractuel méritant arrivé en fin de carrière.
- après un statu quo en 2011, sont prévues une augmentation du pécule de vacances (hormis des échelles de niveau 1) (application de la convention sectorielle 2001-2002) (+ 24.750 EUR) et une majoration de 50 EUR de la partie forfaitaire de la prime de fin d'année (application de la convention sectorielle 2005-2006) (+ 7.650 EUR).
- c'est la fonction 123 (Administration générale) qui connaît l'augmentation la plus importante (+ 105.397,68 EUR, soit 5,1 %) due pour l'essentiel aux éléments repris ci-avant (indexation, évolutions de carrière, promotion).
- les charges de personnel en matière d'enseignement augmentent fortement (+ 64.923,37 EUR) en raison de certaines extensions d'horaire de nettoyeuses et de surveillantes de midi mais aussi de l'augmentation de la prise en charge du traitement de maîtres spéciaux et d'enseignants en seconde langue
- le subventionnement régional de deux actions sociales (« Pour une politique d'égalité des chances » et « Réduction des inégalités en matière de santé ») permet l'engagement à temps partiel de deux

⁽¹⁾ Source : <http://www.plan.be> – Rubrique « Data » -> « Indice des prix à la consommation – Prévisions de l'inflation (03/01/2012) ».

travailleurs sociaux qui impacte la fonction 849 («Aide sociale et familiale») (+ 31.375,28 EUR).

- le total des rémunérations du personnel du Service Régional d'Incendie continue à s'accroître passant de 597.099,85 EUR au budget initial 2010 (mais déjà 754.185,37 EUR après la MB 5/2010) à 763.478,11 EUR au budget 2011 pour atteindre 795.008,47 EUR (+ 31.530,36 EUR).
- la très légère contraction des dépenses de personnel à la fonction 499 (Communication-Voirie) (-5.367,11 EUR) résulte du départ à la pension de 3 ouvriers (dont 1 statutaire) qui seront remplacés des agents APE avec une ancienneté moindre.
- la diminution des charges de personnel à la fonction 789 (« éducation populaire et arts») (- 39.055,69 EUR) s'explique par la mise à la retraite en 2011 du Directeur de l'asbl Malagne dont le traitement était remboursé par la Ville à la Communauté française. L'intervention communale prend depuis lors la forme d'un subside (dépense non plus de personnel mais de transfert).

3.1.1.3. La part relative de cette catégorie de dépenses dans le budget ordinaire 2012 (38,38 % de l'exercice propre) se stabilise par rapport à 2011 (38,34 %), ces deux années étant en augmentation par rapport à 2010 (35,97%), 2009 (37,27 %) et 2008 (36,03 %).

3.1.1.4. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions importantes de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés (cf point 4.1.3.2.).

3.1.2. La dette communale

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires (*total : 3.635.011,64 EUR*) est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R. Elle comprend également les intérêts débiteurs des comptes, les annuités versées à la SWDE, ... ainsi que les pertes d'exploitation des deux régies communales, à savoir la Régie d'Electricité et l'A.D.L. (voir point 3.1.2.5 ci-après). S'y ajoute encore la participation communale aux pertes d'exploitation de l'Association de droit public « Résidence Préhyr ».

3.1.2.2. Le poids de la dette totale diminue pour la seconde année d'affilée après trois années d'augmentation :

- *3.635.011,64 EUR en 2012*, contre 3.668.072,51 EUR en 2011 et 3.965.794,88 EUR en 2010 mais 4.117.278,48 EUR en 2009 et 3.770.567,18 EUR en 2008,
- *19,90 % du budget de l'exercice propre 2012* contre 20,79 % en 2011, 22,88 % en 2010 et 23,67 % en 2009,
- *291,17 EUR/habitant en 2012* contre 295,80 EUR/habitant en 2011 323,80 EUR/habitant en 2010, 340,20 EUR en 2009, mais seulement 311,7 EUR/habitant en 2008, 282,96 EUR/habitant en 2007 et 272,87 EUR en 2006.

- 3.1.2.3. Sur base des derniers chiffres disponibles, l'endettement total (voir chiffres au point 3.1.2.2. ci-avant) reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (exercice propre 2011 : 13,05 %). Le montant de la dette par habitant est également significativement supérieur : 162 EUR pour les communes du même cluster.
- 3.1.2.4. Le tableau de l'évolution de la dette (Annexe du budget n° 3, p. 29) permet, quant à lui, de constater une augmentation constante de la charge annuelle des emprunts « à charge de l'Administration », qui passe de 2.865.337,45 EUR en 2010 à 2.963.277,08 EUR en 2011 et à *3.174.653,95 EUR en 2012*.
 Dans la mesure où les dépenses pour les prochains exercices se limiteront au rythme présumé dans le scénario de l'évolution de la dette (2.000.000 EUR/an), la charge annuelle de la dette communale devrait commencer à décroître (très légèrement) à partir de 2014.
 En 2012 (et en 2013), l'augmentation se poursuivra essentiellement parce que de nombreux emprunts doivent encore être contractés pour des investissements budgétisés en 2012 et même avant (estimation : 1.781.769 EUR) lesquels viendront s'ajouter aux prêts à contracter pour les nouveaux investissements 2011 (2.558.070,33 EUR)
- 3.1.2.5. En séance du 21 décembre 2011, le Conseil communal a décidé de dissoudre la Régie d'Electricité de Rochefort au 01.01.2012. Dans l'attente de l'arrêt des comptes 2011, une perte d'exploitation (22.000 EUR) a été prévue.
- 3.1.2.6. La rubrique économique de la dette (*total : 3.635.011,64 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*330.220,33EUR*). Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.
 Doivent également être retirées :
- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *17.686,51 EUR*,
 - les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de l'abattoir communal, soit *9.462,51 EUR*,
 - les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *441.160,29 EUR*
 - les charges annuelles relatives au complexe immobilier de Jemelle (*275.166,69 EUR*), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries,
 - les charges relatives aux emprunts contractés pour compte de la Régie d'Electricité de Rochefort avant sa reprise, soit *66.980,12 EUR* qui, au fil des années, se réduisent. Pour rappel, en 2003, ces charges ont été intégrées dans la dette « Part communale ». Cependant, l'opération de cession du réseau de distribution procure à la Ville une redevance d'amortissement (*379.161,25 EUR*) qui couvre le paiement de la dette RER (voir point 4.3.1.).

Toutes déductions faites, le SOLDE NET DE LA DETTE COMMUNALE se chiffre, pour 2012 au montant de 2.494.335,19 EUR contre 2.490.794,07 EUR en 2011.

Ce solde net représente :

- 13,51 % des dépenses globales du budget (14,01 % en 2011)
- 13,65 % des dépenses de l'exercice propre (14,12 % en 2011).

La progression de la dette communale nette jusqu'en 2010 et le coup d'arrêt 2011 transparaît lorsqu'on examine la dette nette par habitant :

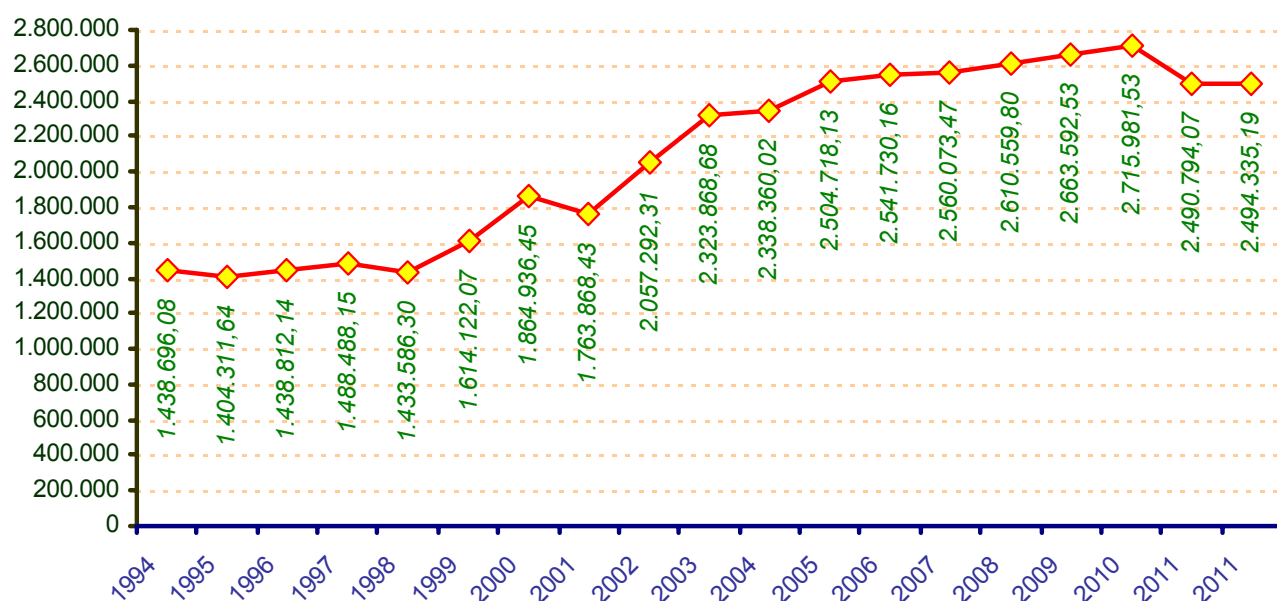
- 2004 : 196,17 EUR/habitant
- 2005 : 208,26 EUR/habitant
- 2006 : 211,14 EUR/habitant
- 2007 : 211,00 EUR/habitant
- 2008 : 215,80 EUR/habitant
- 2009 : 220,06 EUR/habitant
- 2010 : 221,79 EUR/habitant
- 2011 : 200,89 EUR/habitant
- 2012 : 199,80 EUR/habitant

Les deux graphiques ci-après illustrent cette tendance globalement haussière même si on relève quelques rares années de régression comme 2001 et 2011/2012.

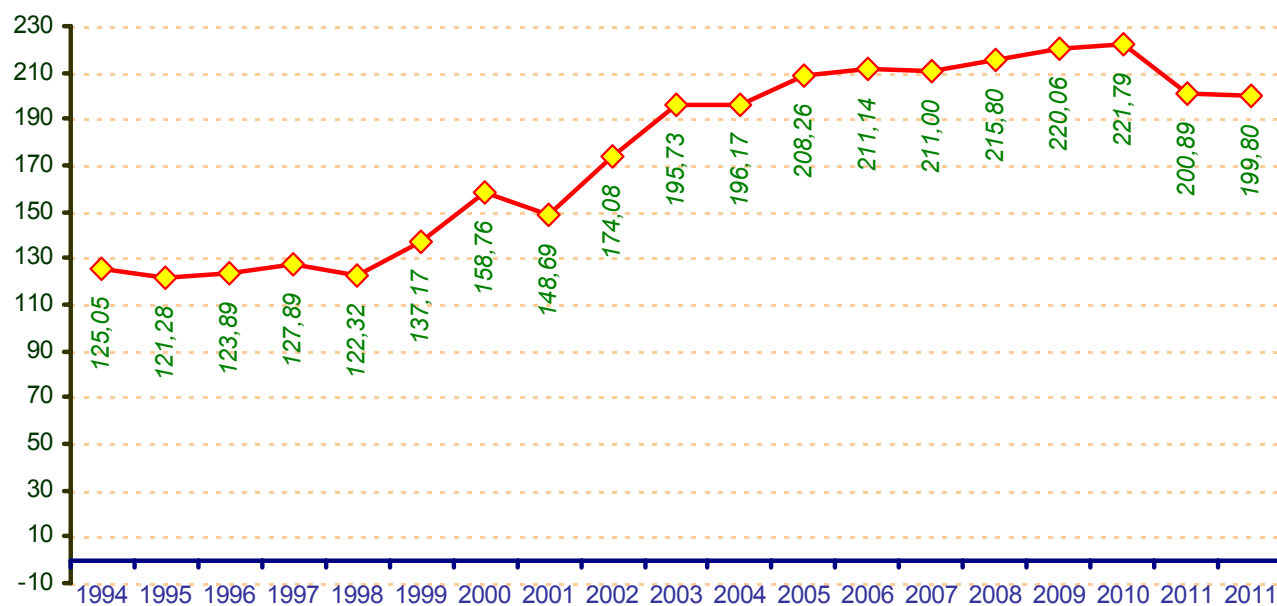
La stabilisation de la dette constatée en 2011 et en 2012 a été rendue possible par le recours massif aux réserves de différents fonds constitués (voir point 2.3.4. ci-avant, pages 10 et 11).

Cependant, le montant très important des emprunts à contracter en 2012 (4.339.839,33 EUR) tant pour des dépenses de l'exercice propre que pour des engagements antérieurs relancera l'accroissement de la dette communale nette (voir tableau d'évolution de la dette en Annexe du budget n° 3, p. 29).

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large); elles consistent :

- en l'achat de biens consommables
- au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.

3.1.3.2. On peut en relever les principales :

- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompes à eau, les campings, ... et depuis le 01.01.2012 les bâtiments de l'ex-RER (code économique 125-xx)
- le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx)
- les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
- les frais de formation et de documentation du personnel communal
- les frais d'informations communales
- les indemnités pour des prestations ALE (y compris pour les surveillances de midi organisées dans les écoles)
- les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf
- les honoraires dus aux notaires, avocats, ... et les frais de procédure et de poursuites
- les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements: sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ...
 - du réseau de distribution d'eau
- les achats d'eau à la S.W.D.E.
- les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public
- la nouvelle contribution à verser à la Région wallonne pour les prises d'eau potabilisables (+ 63.504 EUR)
- l'éclairage public et des vestiges du Château comtal ainsi que l'entretien des illuminations
- l'intervention dans la taille des haies et les travaux forestiers ordinaires
- les achats de livres pour la bibliothèque communale
- les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires
- les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (dont l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
- les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale » (P.C.S.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention », le projet « Pour une politique locale d'égalité des chances » et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau).

3.1.3.3. Les dépenses de fonctionnement (hors police) représentent :

- 21,94 % du budget global (21,38 % en 2011)
- 22,17 % du budget de l'exercice propre (21,55 % en 2011).

En chiffres absolus, elles suivent l'évolution suivante :

	Budget initial			Après modifications budgétaires		
	Montant	Augmentation par rapport à l'exercice précédent		Nouveau montant	Augmentation par rapport au budget initial	
2001	2.292.891,92	/	/	2.573.439,61	+ 280.547,69	12,24%
2002	2.656.750,12	+ 363.858,20	15,87%	3.039.076,93	+ 382.326,81	14,39%
2003	2.852.958,26	+ 196.208,14	7,39%	3.013.821,75	+ 160.863,49	5,64%
2004	2.896.445,55	+ 43.487,29	1,52%	3.048.772,83	+ 152.327,28	5,26%
2005	2.905.820,51	+ 9.374,96	0,32%	3.288.844,16	+ 383.023,65	13,18%
2006	3.103.826,33	+ 198.005,82	6,81%	3.353.639,75	+ 249.813,42	8,05%
2007	3.336.321,45	+ 232.495,12	7,49%			
2007 ajusté	3.105.322,18	/	/	3.260.459,03	+ 155.136,85	5,00%
2008	3.390.584,63	+ 285.262,45	9,19%	3.737.838,83	+ 347.254,20	10,24%
2009	3.558.421,18	+ 167.836,55	4,95%	3.777.766,18	+ 219.345,00	6,16%
2010	3.802.332,20	+ 243.911,02	6,85%	3.952.310,54	+ 149.978,34	3,94%
2011	3.801.681,95	-650,25	-0,02%	4.021.605,24	+ 219.923,29	5,78%
2012	4.051.274,06	+ 249.592,11	6,57%	/	/	/

3.1.3.4. Comme indiqué au point 3 ci-avant, depuis la dernière modification budgétaire de l'exercice 2007, les prestations des pompiers et ambulanciers volontaires sont imputées en dépenses de personnel (code : 111-08) et non plus en dépenses de fonctionnement (code 122-48).

Afin de permettre la comparaison, le tableau ci-avant reprend, à la ligne « 2007 ajusté », le total des dépenses de fonctionnement 2007 déduction faite de ces prestations.

3.1.3.5. Alors qu'en 2011 les dépenses de fonctionnement avaient diminué –et c'était une heureuse première- par rapport au budget de l'exercice précédent, elles repartent franchement à la hausse en 2012 tant en chiffres absolus (+249.592,11 EUR) qu'en chiffres relatifs (+6,57 %).

Si cette augmentation concerne pratiquement toutes les fonctions budgétaires, l'une d'elles se distingue particulièrement : la fonction 874 (eau) où les contributions régionales (C.V.A. et nouvelle contribution pour prises d'eau potabilisables) représentent une augmentation de 106.048,60 EUR au total par rapport à 2011.

On notera encore que, chaque année, en cours d'exercice, de très importants ajustements sont nécessaires par modification budgétaire (voir 2 dernières colonnes du tableau ci-avant). A cet égard, l'accroissement des dépenses de fonctionnement du budget 2012 par rapport à la dernière M.B. 2011 n'est que de 29.668,82 EUR.

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, Intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montants	2.988.542	3.029.586	2.895.656	2.946.705	3.152.844	3.329.300	3.408.667	3.571.994
Dép./Hab.	248,49	251,67	238,17	243,17	260,48	271,87	274,91	286,13

Après la diminution -hors tendance- de 2007, les transferts sont à nouveau à la hausse tant en chiffres absolus qu'en montant de dépenses par habitant.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS (*1.296.279,71 EUR*), en augmentation de 49.199,10 EUR (+ 3,95 %) par rapport à l'exercice précédent (voir le point 17 des annexes du budget, pages 133 et 134)
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS (Chanly) et AMU de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009 (*70.450 EUR*)
- . la dotation (+ 20.807,95 EUR) en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet (*964.115 EUR*) en forte augmentation de 50.261,92 EUR (+ 5,5 %) par rapport à 2011 en raison de l'augmentation des cotisations dédiées aux pensions (voir annexe n°16, page 130-132)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social (*30.800 EUR*)
- . la contribution communale dans le fonctionnement de la décharge de Happe-Leignon : *220.000 EUR* (montant inchangé)
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort (*177.567 EUR*) (montant inchangé)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise qui explosent (*196.713,43 EUR - + 15,21 %*) après le niveau raisonnable de 2011 (*170.750,71 EUR*),
- . les subsides, pour la plupart récurrents, octroyés à de multiples associations. Rappelons l'intervention dans le traitement de la directrice de l'asbl Malagne (+ 50.000 EUR) qui, précédemment, ressortissait des dépenses de personnel
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ...
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (télédistribution, naissance, citerne à eau de pluie, ...)
- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel
- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia (*21.591,86 EUR*)
- . les non-valeurs (code économique 301-xx) relatives aux différentes fonctions budgétaires (*47.800 EUR*)

3.1.5. Les provisions pour risques et charges

- 3.1.5.1. Suivant la position plus stricte adoptée fin 2011 par les services de la tutelle, tant que le budget ordinaire présentera un mali (même réduit) à l'exercice propre, des provisions pour risques et charges ne pourront plus être constituées.
- 3.1.5.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des provisions (annexe n° 8, page 92).

3.1.6. Les prélèvements pour les fonds de réserve

- 3.1.7.1. Les prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) sont repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 72), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent que sur le résultat général du budget.
- 3.1.7.2. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des (fonds de) réserves (annexe n° 8, page 92).
- 3.1.7.3. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %
2011	102.450,00	0,58 %
2012	197.963,82	1,07 %

- 3.1.7.4. Des prélèvements sont effectués au service ordinaire afin d'alimenter :
- * le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements (voir les annexes, pp. 20 à 28 : « Programme détaillé des investissements »), sur le boni des exercices antérieurs, à hauteur d'un montant de 97.963,82 EUR,
 - * un fonds ordinaire affecté au secteur médico-social (100.000 EUR).
- Pour un commentaire, nous renvoyons à l'alinéa 2 du point 2.3.4. ci-avant (pages 10 et 11).

3.1.7. Les exercices antérieurs

Avant le détail des articles de l'exercice propre (soit en page 4 du budget relatif au service ordinaire), est inscrit un crédit rattaché aux « Exercices antérieurs ».
Cette dépense n'influe pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

3.2. Ventilation fonctionnelle des dépenses ordinaires

Pour faciliter la comparaison et l'analyse, les 28 fonctions budgétaires normalisées ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels suivant le modèle proposé par DEXIA BANQUE.

Le tableau de la page 16 donne un aperçu de l'éventail des activités de la commune.
Le tableau et le graphique en pages 17 et 18 montrent l'évolution des 6 principaux groupes de dépenses entre 2000 et 2012.

Bien évidemment, on retrouve dans ce tableau les tendances dégagées lors de l'analyse des dépenses ordinaires sous l'angle économique au point 3.1. ci-avant.

3.3. Le total des dépenses ordinaires

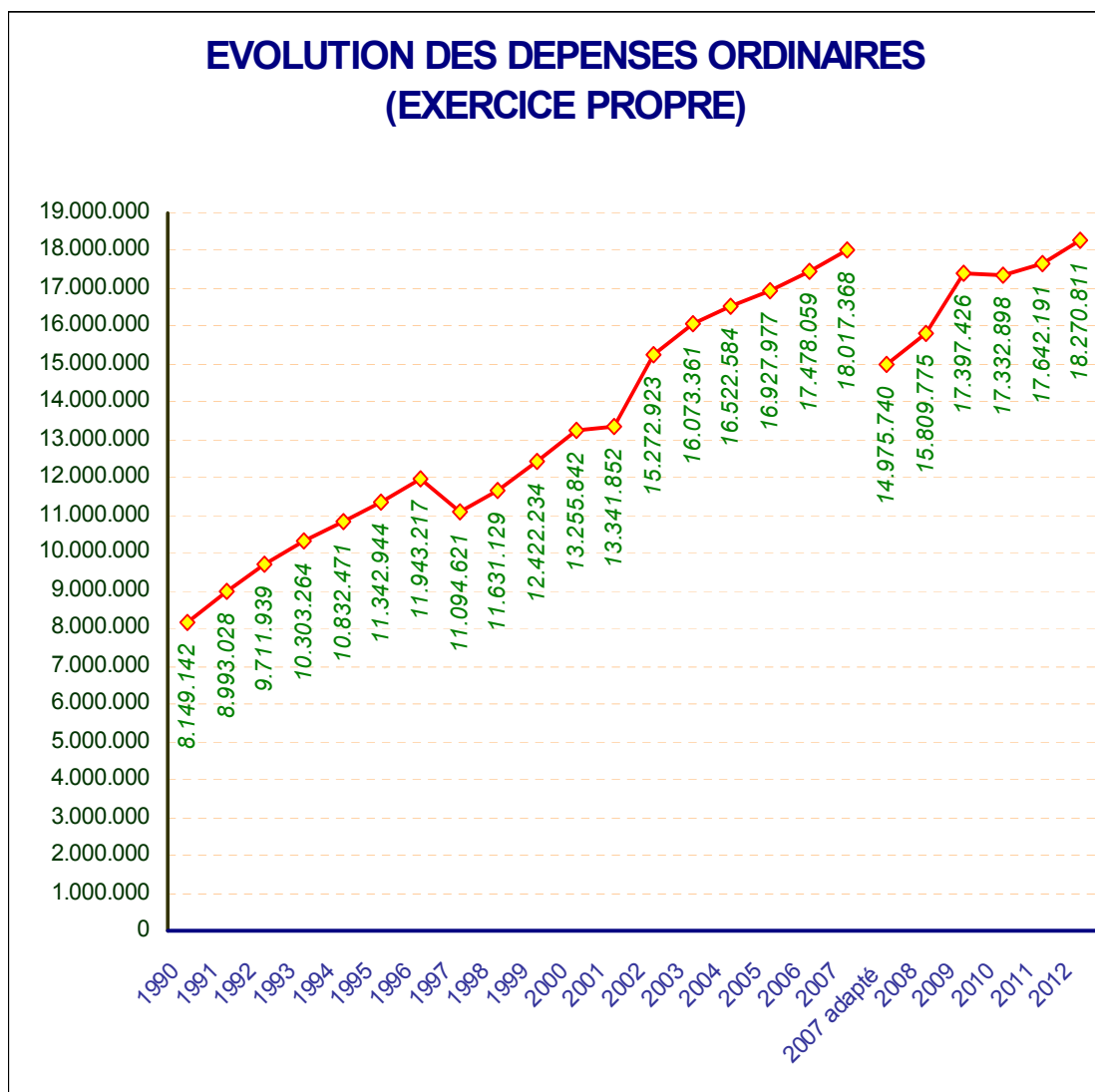
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre).

Les derniers chiffres disponibles (2011) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

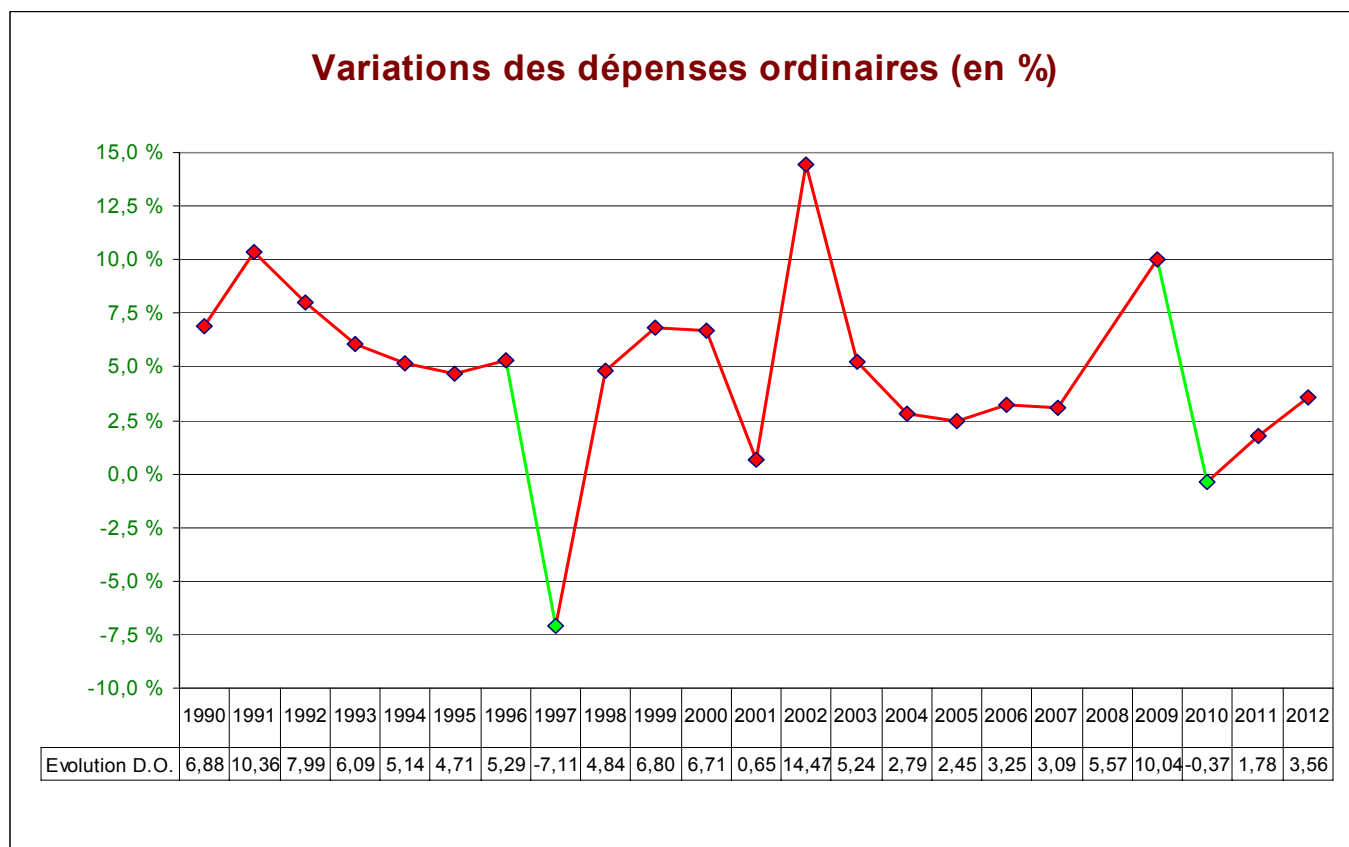
- Rochefort : 1.433 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.241 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.136 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (abattoir, distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, maison de repos, ...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A deux exceptions près (1997 et 2010), les dépenses ordinaires évoluent toujours à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes. La hausse 2012 (+ 3,56 % par rapport à 2011) reste en dessous de l'augmentation moyenne qui se chiffre à 4,79 %.

A titre de comparaison⁽¹⁾⁽²⁾, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

▪ de 5,4 % en 2001	▪ de 2,7 % en 2007
▪ de 3,0 % en 2002	▪ de 1,9 % en 2008
▪ de 4,5 % en 2003	▪ de 3,2 % en 2009
▪ de 1,9 % en 2004	▪ de 2,5 % en 2010
▪ de 2,2 % en 2005	▪ de 3,4 % en 2011 estimation).
▪ de 2,2 % en 2006	

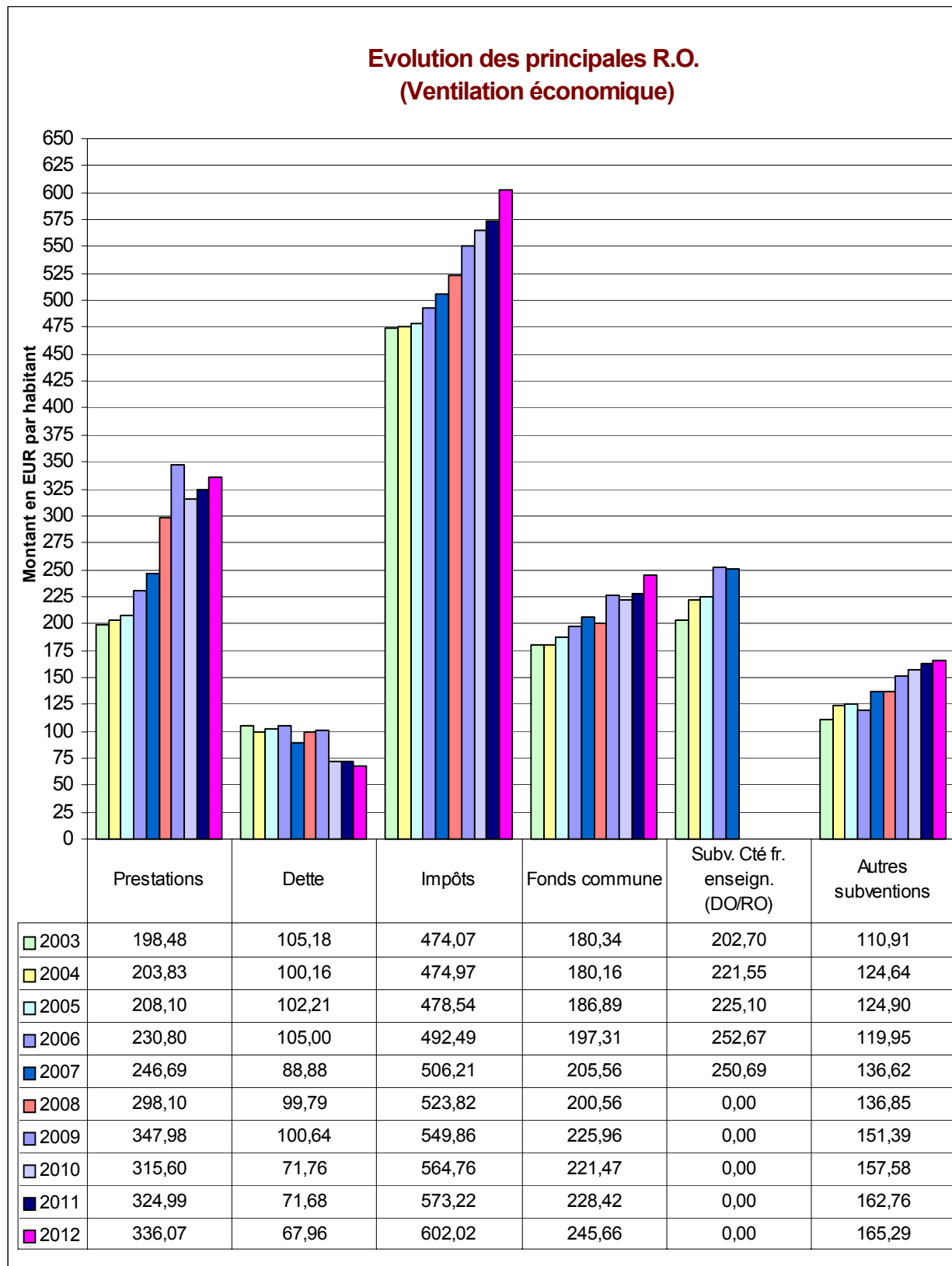
Durant la période 2007-2011, la croissance des dépenses des communes wallonnes s'élève en moyenne à 2,8 % par an.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

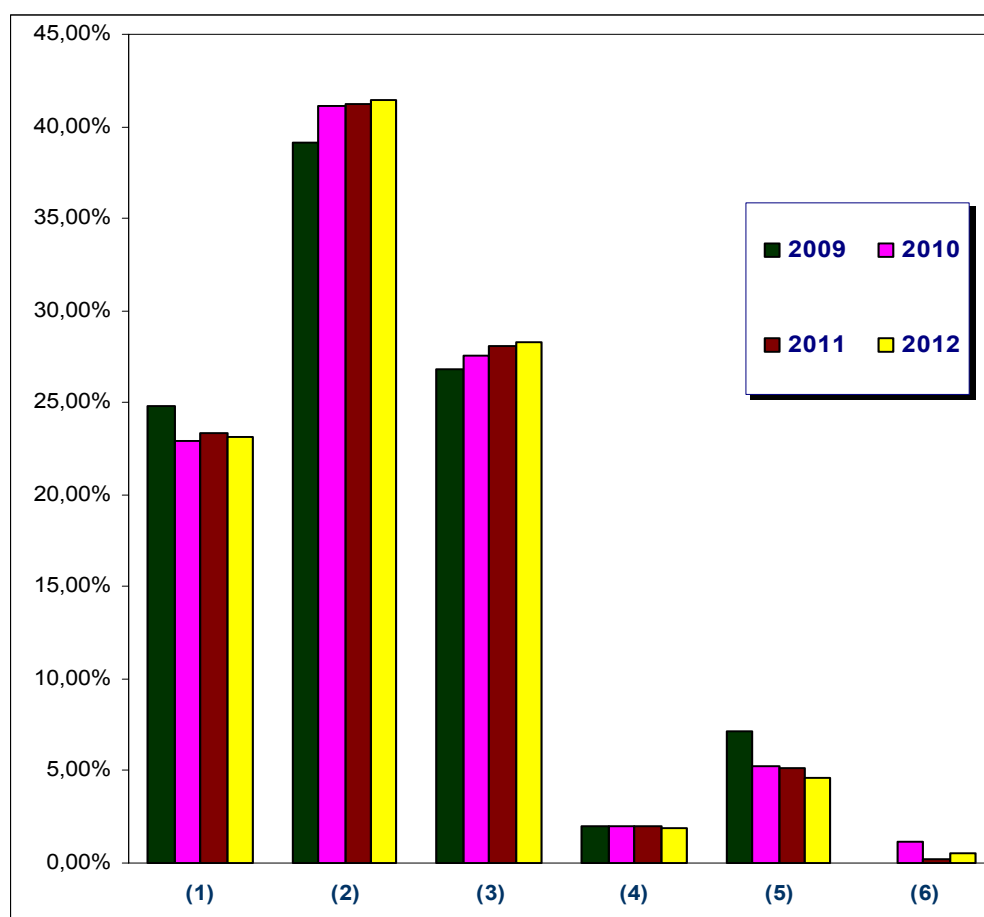
⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2008, Juin 2009, Juillet 2010 et Juillet 2011, Dexia Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :



VENTILATION ECONOMIQUE	Par rapport à l'exercice propre Ville de Rochefort			
	2009	2010	2011	2012
	Prestations	24,77%	22,96%	23,34%
Transferts	68,05%	70,71%	71,26%	71,65%
*Impôts	39,14%	41,09%	41,17%	41,44%
~ IPP	13,85%	14,64%	15,03%	15,63%
~ PI	16,36%	17,56%	16,93%	16,96%
~ Autres impôts	8,93%	8,88%	9,21%	8,85%
*Subventions	26,86%	27,58%	28,09%	28,29%
~ Fonds communes	16,08%	16,11%	16,40%	16,91%
~ Autres subventions	10,78%	11,46%	11,69%	11,38%
* Dette "Part Etat"	2,05%	2,05%	1,99%	1,92%
Dette	7,16%	5,22%	5,15%	4,68%
*Bénéfices électricité	6,04%	4,49%	4,30%	4,16%
*Dividendes (hors élec.)	1,02%	0,66%	0,65%	0,45%
Prélèvements	0,01%	1,11%	0,25%	0,54%
Total ex. propre	100%	100%	100%	100%



(1) PRESTATIONS

(2) Impôts

(3) Subventions

(4) Dette "part Etat"

(5) DETTE

(6) PRELEVEMENTS

} = TRANSFERTS

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT					CLUSTER				REGION WALLONNE			
	2008	2009	2010	2011	2012 (b)	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Ventilation économique (a)													
Prestations	298,10	347,98	315,60	324,99	336,07	195	192	187	189	73	74	76	85
Transferts	890,45	955,97	971,97	992,15	1.040,84	884	946	981	1012	904	954	978	1001
- Impôts totaux (c)	523,82	549,86	564,76	573,22	602,02	503	534	563	571	537	566	582	591
. Impôt personnes physiques	179,10	194,57	201,28	209,22	227,02	175	189	198	197	207	222	230	232
. Précompte immobilier (c)	217,59	229,78	241,34	235,80	246,39	186	193	201	204	204	212	221	225
. P.I. hors Belgacom (c)	185,74	196,52	207,95	235,80	212,94								
. Autres impôts	127,12	125,51	122,13	128,21	128,61	142	152	164	170	125	132	130	134
- Fonds	200,56	225,96	221,47	228,42	245,66	231	256	257	275	217	236	238	246
Recettes de dette	99,79	100,64	71,76	71,68	67,96	51	44	39	35	66	60	53	49
Prélèvements	0,29	0,21	15,27	3,55	7,81								
Total des R.O. (exercice propre)	1.288,63	1.404,80	1.374,59	1.392,37	1.452,67	1130	1182	1207	1236	1043	1088	1107	1135

(a) Source : "Rocheftort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rocheftort et les totalisations).

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.01.2011 (Source : Registre national).

Remarque prélimilaire :

Comme mentionné en page 19, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses).

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs à l'exercice 2008.

Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable «adapté».

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent plus de 7/10^{ème} des recettes de l'exercice propre (71,65 % en 2012).

Ils augmentent chaque année comme le montre le tableau de la page précédente, passant de 890,45 EUR/habitant en 2008 à 1.040,84 EUR en 2012.

4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent 41,44 % des recettes de l'exercice propre 2012 (41,17 % en 2011), soit en chiffres absolus 7.515.612,45 EUR en 2012 (7.107.351,78 EUR en 2011).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	416,07	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	549,86	534	566
2010	564,76	563	582
2011	573,22	571	591
2012	602,02	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2012 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,84
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,28
2011	2.923.637,78	2600	-1,08%	9,07
2012	3.075.904,22	2600	5,21%	9,48

Le rendement des additionnels au précompte immobilier reprend sa progression étant donné que la base taxable s'élargit constamment (revenu cadastral imposé non indexé : 6.379.465 EUR en 2011 contre 6.333.740 en 2010 et 5.662.424 en 2003) (taux maximum recommandé : 2.600).

Comparativement (chiffres budgétaires 2011), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster est de 2.588 centimes additionnels et celui des communes wallonnes de 2.545. La valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 9,07 à Rochefort
- 7,91 dans le cluster
- 9,04 en Région wallonne.

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en % par rapport à l'exercice précédent	Moins-values en recettes d'additionnels à l'IPP suite à la réforme fiscale *
1999	1.636.762,04		
2000	1.683.785,41	2,87%	
2001	1.917.374,46	13,87%	
2002	1.893.809,63	-1,23%	-19.000 EUR
2003	1.934.648,16	2,16%	-66.000 EUR
2004	2.003.797,28	3,57%	-94.000 EUR
2005	2.004.894,32	0,05%	-150.000 EUR
2006	2.064.083,93	2,95%	-252.000 EUR
2007	2.084.190,59	0,97%	chiffre non connu
2008	2.166.575,02	3,95%	chiffre non connu
2009	2.355.086,44	8,70%	chiffre non connu
2010	2.464.904,11	4,66%	chiffre non connu
2011	2.594.064,04	5,24%	chiffre non connu
2012	2.834.166,24	9,26%	chiffre non connu

* Estimation de l'U.V.C.W. (taux : 7,80 %)

Les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Le taux à Rochefort a été porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010. Le plein impact de cette mesure explique en partie la hausse conséquente du rendement de cette taxe additionnelle (+ 240.102 EUR soit + 9,26 % par rapport au budget initial 2011).

A titre de comparaison (chiffres 2011), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8,13 % et celui des communes wallonnes de 7,91%
- . le produit de cette importante taxe est de 209 EUR par habitant à Rochefort (il passera à 227 EUR en 2012), de 197 EUR au niveau du cluster et de 232 EUR en Région wallonne.

3) La fiscalité communale propre :

Les taux et montants des taxes et redevances restent inchangés.

A noter que certaines redevances relèvent des recettes de prestations dont il sera question au point 4.2 ci-après (redevances eau, camping, ambulance, caveau, ...).

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent encore fortement de 4.850.155,04 EUR en 2011 à 5.130.306,91 EUR en 2012.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (28,29 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales.

Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifiques sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Evolution en % par rapport au total des R.O. (ex. propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,96	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	221,47	-0,84%	16,11%
2011	2.832.139,50	228,42	+ 4,42%	16,40%
2012	3.066.809,11	245,66	+ 8,29%	16,91%

Cette forme traditionnellement importante de ressources augmente à nouveau.

Malgré la réforme du fonds des communes, celui-ci ne représente encore que 16,91 % des recettes ordinaires de l'exercice propre 2012.

A titre comparatif, les communes du même cluster reçoivent 275 EUR/habitant en 2011 (228 EUR à Rochefort).

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie progresse encore : 2.063.497,80 EUR en 2012 contre 2.018.015,54 EUR en 2011, 1.929.722,93 EUR en 2010, 1.832.389,17 EUR en 2009 et 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Plan de Cohésion sociale, projet « Inégalités sociales en matière de santé », projet « Pour une politique locale d'égalité des chances », Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des

- peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire,...).
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, qui ne couvrent qu'une partie des dépenses de ce type.
- . les subventions de fonctionnement pour le Plan de Cohésion Sociale
- . la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I.
- . la compensation octroyée dans le cadre de la convention conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins
- . l'intervention du personnel dans les titres-repas
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale,
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire
- . l'intervention du Forem et de la commune de Houyet dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances.

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés.

Ce remboursement s'élève en 2012 à un montant total de 347.906,84 EUR :

- 330.220,33 EUR pour les intérêts et amortissements des prêts dits « Part Etat » (voir l'alinéa 2 du point 3.1.2.2., pour ce poste inscrit en dépenses/recettes) dont, pour l'essentiel, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos.
- 17.686,51 EUR pour les subventions en intérêts des emprunts garantis par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées (S.G.G.I.S.S.) (voir page 30 des Annexes).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type économique de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Leur progression se poursuit d'année en année (sauf en 2010) : 4.195.443,93 EUR en 2012 contre 4.029.594,15 EUR en 2011, 3.864.806,75 EUR en 2010 et 4.211.907,18 EUR en 2009.

On relèvera :

- Fonction 640 : l'augmentation du montant escompté des ventes de bois +75.000 EUR par rapport au budget initial 2011) ;
- Fonction 874 : la répercussion sur le prix de l'eau de la nouvelle contribution régionale sur les volumes d'eau produits à partir du 1^{er} janvier 2012, prix dont l'ajustement se fera en fonction du rendement du réseau (demande en cours d'une augmentation de 0,1364 EUR/m³).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement par l'Association de droit public « Résidence Préhyr » des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (441.160,29 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- le produit de la taxe sur les déversements à la décharge du Vestry (à reverser à la Région wallonne)
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl.

Avec ses 325 EUR par habitant en 2011, Rochefort se distingue des communes du cluster (189 EUR/hab.) du fait des nombreux secteurs gérés.

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

La contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire diminue à nouveau en 2012 : 848.405,31 EUR contre 888.709,98 EUR en 2011, 878.739 EUR en 2010 et 1.218.173,48 EUR de 2009.

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

Depuis 2007, la Ville ne bénéficie plus que d'une partie des recettes non récurrentes provenant de la reprise du réseau géré par la R.E.R. (fonction 552 du budget ordinaire) : la rémunération via l'intercommunale IDEFIN des 2.999 parts sociales Electrabel détenues fictivement a ainsi été réduite à 75 % (jusqu'au 31.12.2011). Pour 2012, cette rémunération a été budgétisée au montant de 51.098 EUR (48.665 EUR en 2011).

Autre recette non récurrente : la redevance d'amortissement en provenance de l'intercommunale IDEFIN, inchangée depuis 2008 au montant de

379.161 EUR (décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG, moyennant, en contrepartie, le paiement par IDEFIN à la Ville d'une redevance d'amortissement de 379.161 environ jusqu'en 2016 inclus).

Quant aux dividendes versés par IDEFIN, ils devraient se maintenir à 314.589 EUR.

Les recettes versées à la Ville à titre de participations dans les entreprises de distribution d'énergie (fonction 552-R.O. Dette) évoluent comme suit en chiffres absolus :

- 895.543,55 EUR en 2007
- 1.015.326 EUR en 2008
- 1.026.957,63 EUR en 2009
- 755.310,65 EUR en 2010
- 742.415,25EUR en 2011
- 754.848,25 EUR en 2012..

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville ne reçoit plus des dividendes annuels que de l'intercommunale BRUTELE, pour un montant inchangé à 81.564,55 EUR.

En effet, à la suite de la crise financière, aucune dividende classique du Holding Communal (« Parts B ») n'est plus perçu depuis 2009 (79.771,82 EUR reçus en 2008). Pire encore, le Holding ne versera pas les dividendes promis à hauteur de 23.216,13 EUR résultant des nouvelles « parts A » que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices, soit jusqu'en 2019).

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

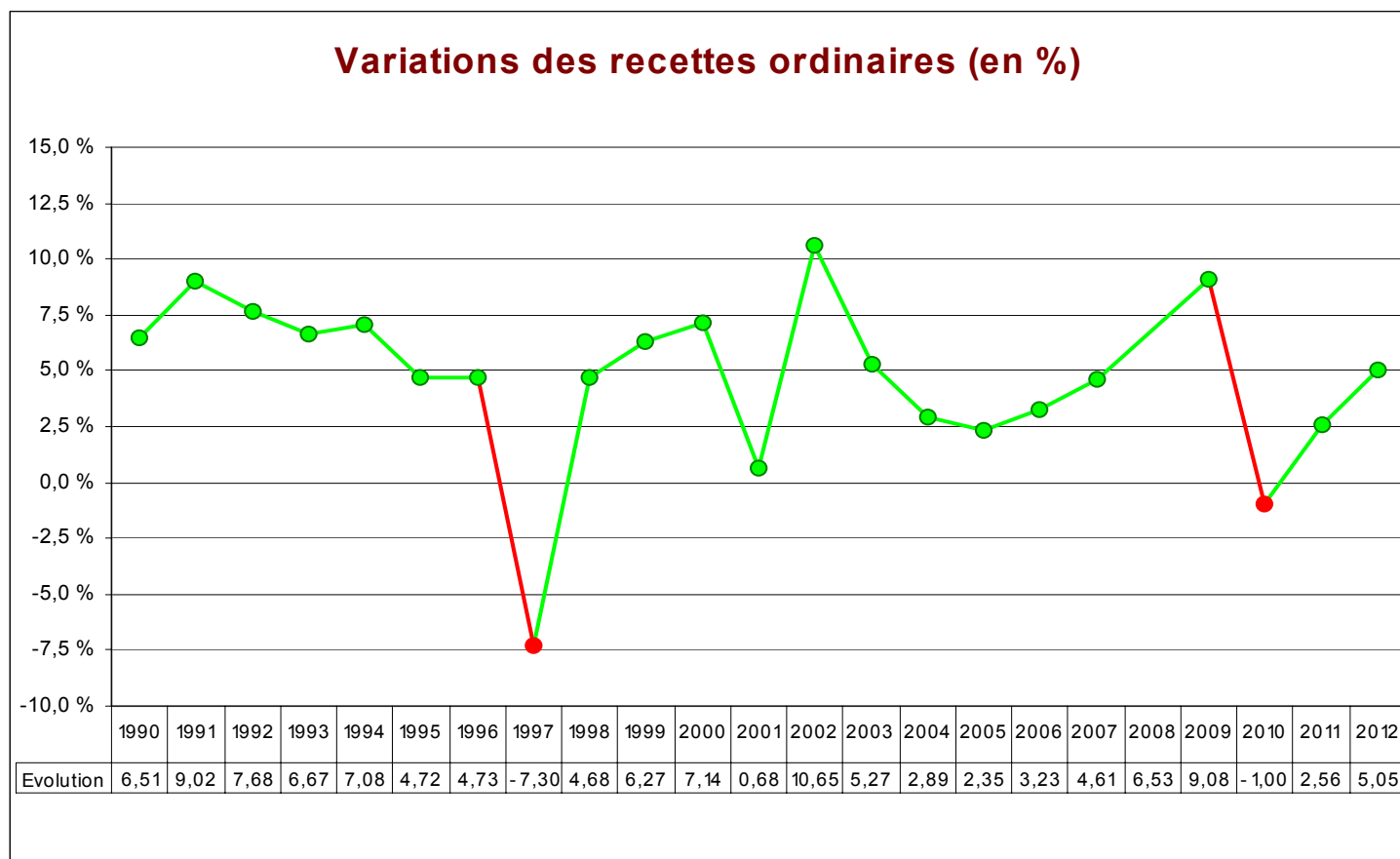
Les intérêts créditeurs pour 2012 se chiffrent à seulement 2.500 EUR.

4.4. Les prélèvements

Les provisions judicieusement constituées les exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » sont utilisées, pour un montant total de 97.500 EUR. L'examen du tableau repris au point 8 des annexes (page 92) montre que ces provisions ne seront pas reconstituées en 2012 mais qu'il restera quelques réserves afin de faire face à d'éventuels « coups durs ».

4.5. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 31), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celle de 1997 et de 2010.

Le pourcentage de croissance enregistré en 2012 (+ 5,05 %) rassure d'autant qu'il est plus élevé que l'augmentation des dépenses ordinaires (+ 3,56 %).
A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,74 % d'augmentation.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

2002	4,1%	2006	2,2%	2010	2,5%
2003	4,7%	2007	2,1%	2011	3,0% (estimation)
2004	5,6%	2008	2,6%		
2005	1,8%	2009	3,0%		

Durant la période 2007-2011, la croissance des recettes des communes wallonnes s'élève en moyenne à 2,8 % par an.

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010 et Juillet 2011, Dexia Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

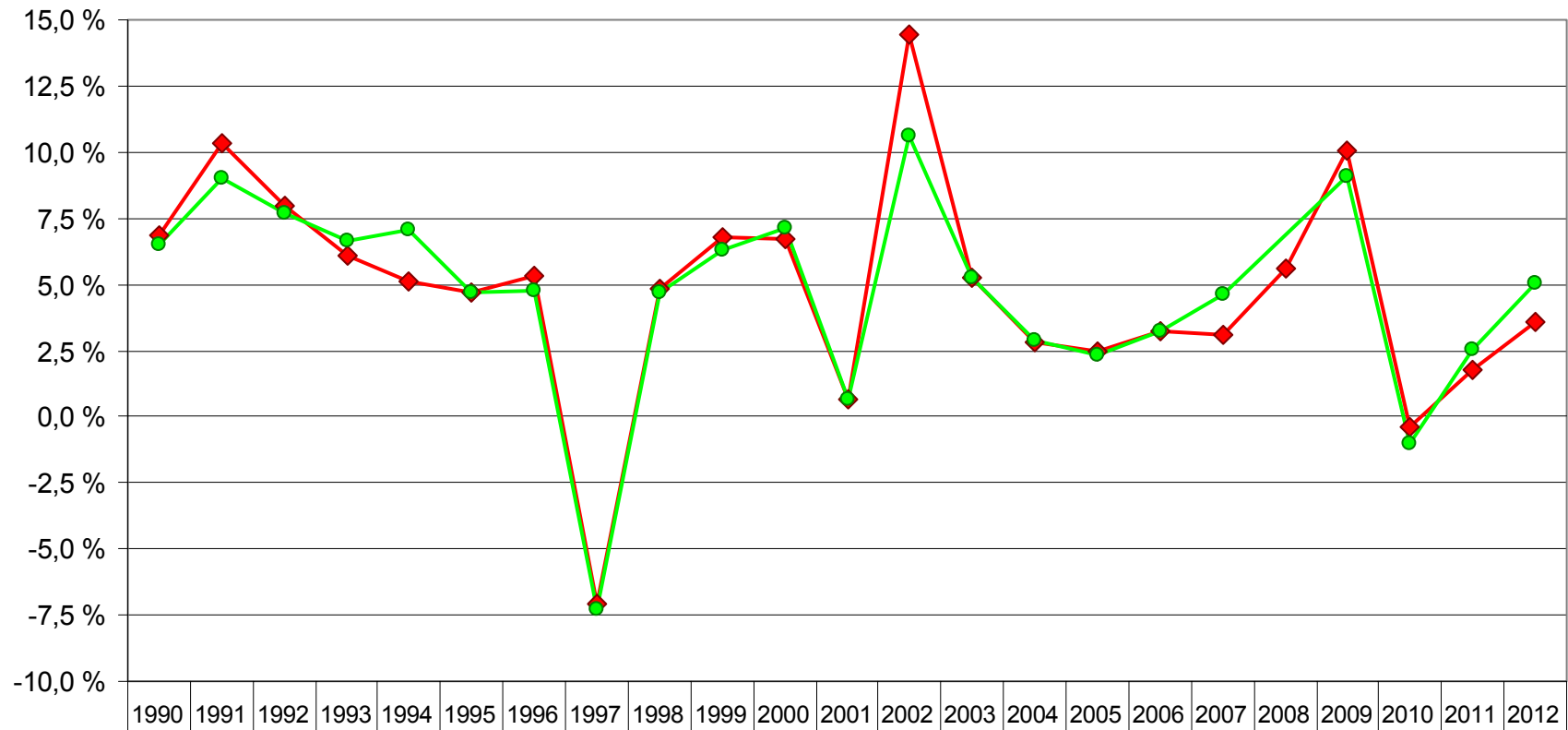
Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 351/352 : « Pompiers » (Service Régional d'Incendie)
Solde net : -766.335,51 EUR (741.447,41 EUR en 2011, -643.830,53 EUR en 2010, -640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008, -541.998,57 EUR en 2007 et -553.622,54 EUR en 2006).
Le coût net de ce service est nettement orienté à la hausse.
- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire
Solde net : -510.795,91 EUR (-463.669,41 EUR en 2011, -672.582,30 EUR en 2010, -671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008, -621.656,48 EUR en 2007 et -570.937,22 EUR en 2006).
Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'amélioration enregistrée en 2011 est due à une meilleure estimation des subventions de fonctionnement.
- Fonction 874 : Distribution d'eau
Solde net : +213.633,48 EUR (317.897,37 EUR en 2011, +165.776,89 EUR en 2010, +246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008, +237.603,09 EUR en 2007 et +220.549,91 EUR en 2006).
Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité est déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne et est soumis annuellement au Conseil communal.

5.4. A la page 45, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	83.701,72	6,70	0,46%	65.297,36	5,23	0,36%	-18.404,36
Dette générale	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	3.066.809,11	245,66	16,91%	3.066.809,11
Impôts et redevances	30.500,00	2,44	0,17%	7.515.612,45	602,02	41,44%	7.485.112,45
Assurances	79.405,00	6,36	0,43%	30.500,00	2,44	0,17%	-48.905,00
Administration générale	2.677.216,47	214,45	14,65%	133.037,00	10,66	0,73%	-2.544.179,47
Patrimoine privé	518.437,38	41,53	2,84%	433.330,00	34,71	2,39%	-85.107,38
Services généraux	238.815,24	19,13	1,31%	32.400,00	2,60	0,18%	-206.415,24
Calamités	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	2.750,00	0,00	0,02%	0,00	0,00	0,00%	-2.750,00
Pompiers	1.112.113,51	89,08	6,09%	345.778,00	27,70	1,91%	-766.335,51
Justice, Police	1.040.539,08	83,35	5,70%	63.026,16	5,05	0,35%	-977.512,92
Communic.-Voirie-Cours d'eau	2.861.241,23	229,19	15,66%	251.852,32	20,17	1,39%	-2.609.388,91
Commerce-Industrie	714.071,11	57,20	3,91%	1.217.676,98	97,54	6,71%	503.605,87
Agriculture - Sylviculture	105.860,55	8,48	0,58%	695.000,00	55,67	3,83%	589.139,45
Enseignement gardien et primaire	1.143.806,42	91,62	6,26%	633.010,51	50,71	3,49%	-510.795,91
Enseignement secondaire	6.100,00	0,49	0,03%	3.100,00	0,25	0,02%	-3.000,00
Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Bibliothèques publiques	133.879,52	10,72	0,73%	84.454,75	6,77	0,47%	-49.424,77
Éducation populaire et arts	1.407.305,65	112,73	7,70%	338.015,55	27,08	1,86%	-1.069.290,10
Cultes	277.061,97	22,19	1,52%	0,00	0,00	0,00%	-277.061,97
Sécurité et assistance sociales	2.356.836,62	188,79	12,90%	950.500,56	76,14	5,24%	-1.406.336,06
Aide sociale et familiale	205.338,72	16,45	1,12%	133.097,72	10,66	0,73%	-72.241,00
Emploi	22.420,67	1,80	0,12%	5.950,00	0,48	0,03%	-16.470,67
Institutions de soins	79.166,47	6,34	0,43%	0,00	0,00	0,00%	-79.166,47
Alimentation - Eau	1.807.551,45	144,79	9,89%	2.021.184,93	161,90	11,15%	213.633,48
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	23.405,18	1,87	0,13%	9.463,51	0,76	0,05%	-13.941,67
- dont pour la fonction 874 (eau)	1.784.146,27	142,91	9,77%	2.011.721,42	161,14	11,09%	227.575,15
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	790.644,63	63,33	4,33%	7.442,04	0,60	0,04%	-783.202,59
Eaux usées	90.236,13	7,23	0,49%	0,00	0,00	0,00%	-90.236,13
Cimetières- Protection environnement	185.369,73	14,85	1,01%	60.518,00	4,85	0,33%	-124.851,73
Logement-Urbanisme	300.441,54	24,07	1,64%	47.582,00	3,81	0,26%	-252.859,54
TOTAUX EXERCICE PROPRE	18.270.810,81	1.463,32	100,00%	18.135.175,44	1.452,67	100,00%	-135.635,37

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)



◆ Evolution D.O.	6,88	10,36	7,99	6,09	5,14	4,71	5,29	-7,11	4,84	6,80	6,71	0,65	14,47	5,24	2,79	2,45	3,25	3,09	5,57	10,04	-0,37	1,78	3,56
● Evolution R.O.	6,51	9,02	7,68	6,67	7,08	4,72	4,73	-7,30	4,68	6,27	7,14	0,68	10,65	5,27	2,89	2,35	3,23	4,61	6,53	9,08	-1,00	2,56	5,05

◆ Evolution D.O. ● Evolution R.O.

6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

6.1. Pour la deuxième année consécutive (voir notamment le tableau à la page suivante), le solde net négatif (déficit) à l'exercice propre se réduit (135.635,37 EUR).

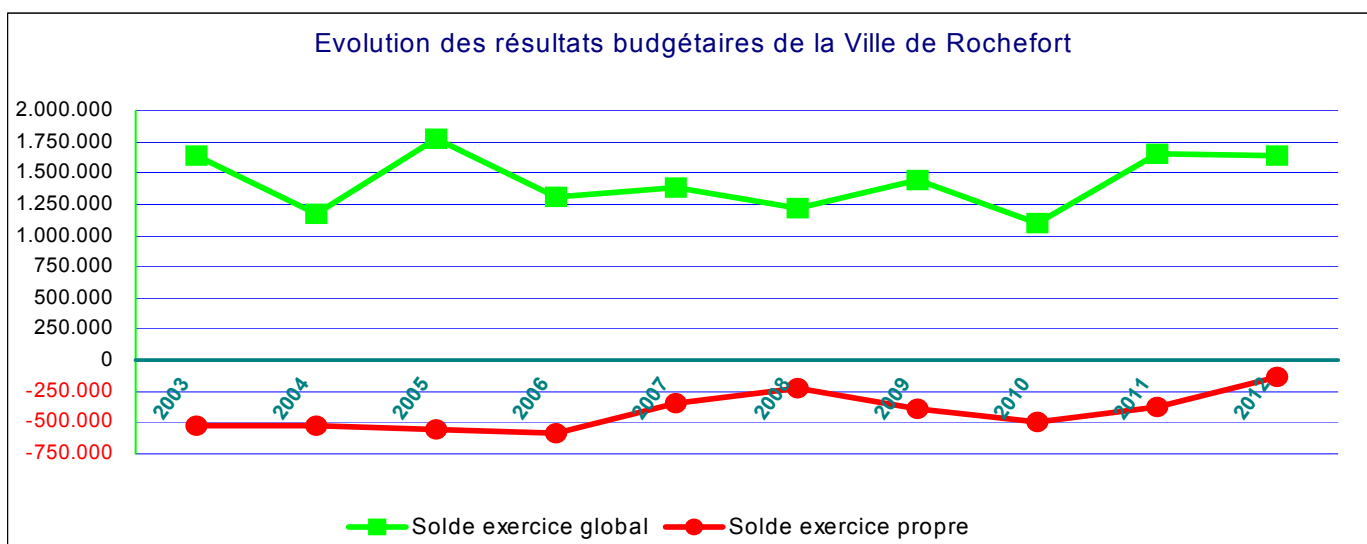
La règle du tiers boni telle qu'elle est décrite dans la circulaire budgétaire est respectée. En effet, le mali (-135.635,37 EUR) est inférieur à 655.797,86 EUR (= tiers boni), ce dernier chiffre représentant le tiers du montant constitué du boni présumé au 31.12.2011 (1.967.393,59 EUR, suivant le tableau de synthèse de la page 1 du service ordinaire du budget, montant inscrit en page 55 dudit budget).

6.2. Le solde de l'exercice global s'élève à 1.633.411,94 EUR (boni) (1.658.880,48 EUR en 2010).

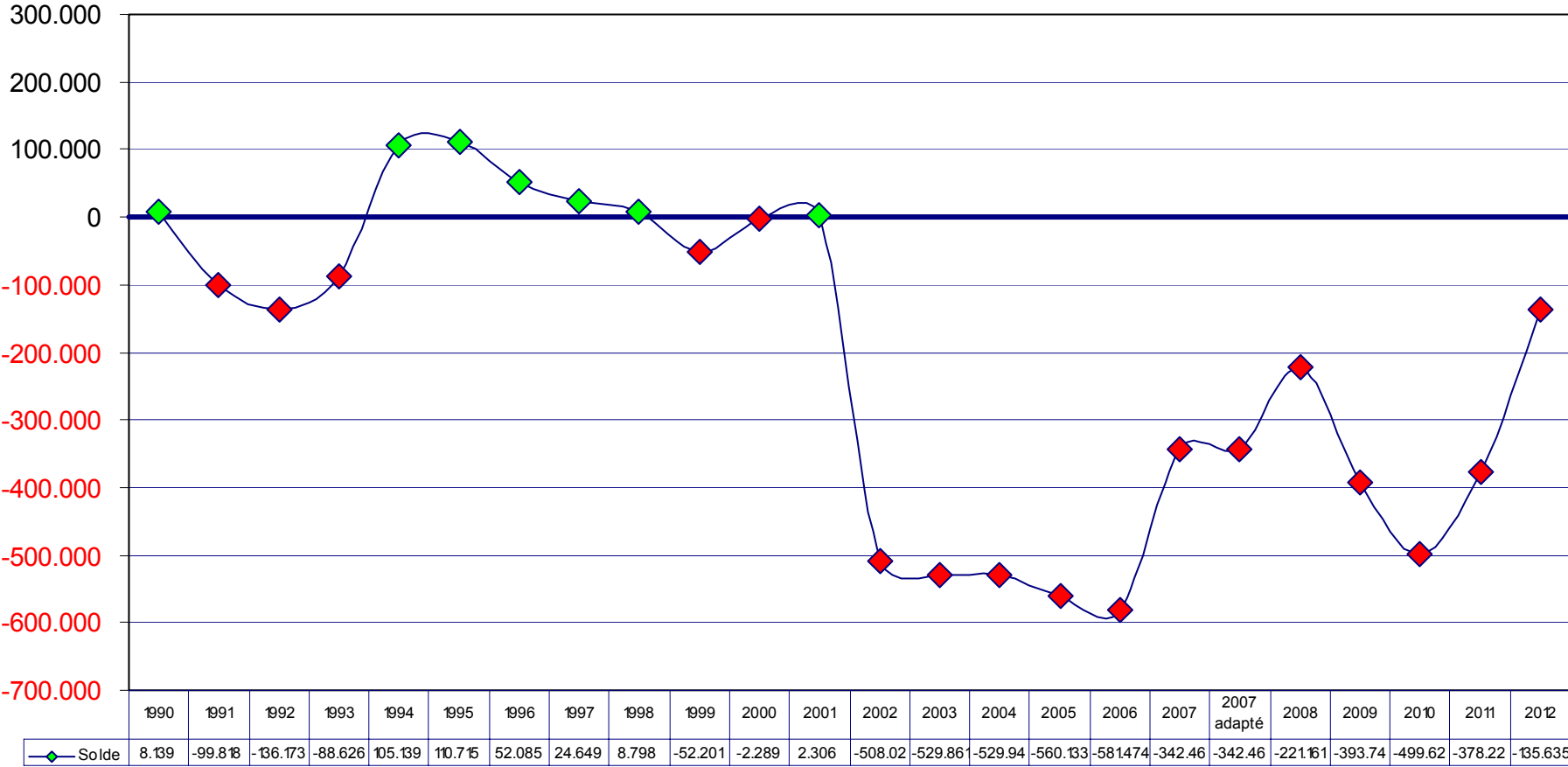
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2011 (+ 1.967.393,59 EUR) sera remplacé à l'article 000/951-01/2011 par le résultat du compte 2011, par voie de modifications budgétaires dans la mesure où celui-ci sera arrêté avant le 31.12.2012.

6.3. Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes. La situation de Rochefort apparaît constamment plus défavorable à l'exercice propre mais plus favorable à l'exercice global.

Résultats budgétaires	Exercices									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Solde exercice global										
ROCHEFORT										
- en EUR	1.638.919	1.178.671	1.781.939	1.304.962	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	1.658.880	1.633.412
- en EUR/habitant	138,04	98,88	148,16	108,40	113,55	101,15	119,70	90,29	133,79	130,84
CLUSTER (en EUR/hab.)	63	77	88	78	64	51	82	75	68	
REGION (en EUR/hab.)	67	95	105	103	97	92	96	98	116	
Solde exercice propre										
ROCHEFORT										
- en EUR	-529.861	-529.947	-560.133	-581.474	-342.462	-221.161	-393.744	-499.629	-378.225	-135.635
- en EUR/habitant	-44,63	-44,46	-46,57	-48,30	-28,23	-18,28	-32,53	-40,80	-30,50	-10,86
CLUSTER (en EUR/hab.)	-30	-29	-11	-19	-8	-1	-16	-8	-3	
REGION (en EUR/hab.)	-19	-28	-13	-7	-16	-9	-4	-1	2	
%communes wallonnes en déficit	43,9 %	29,4 %	35,2 %	29,4 %	39,7 %	35,9 %	34,4 %	38,2 %	38,9 %	



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 16 janvier 2012.